

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

numéro
CM_240319_06

L'an deux mille-vingt quatre, le dix neuf mars,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Nathalie ROCOPLAN, Nathalie SYZ à Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Absent :

Damien ROUQUETTE.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

OBJET :	Approbation du projet de création du stade de foot à cinq sur le parc du Grézac et du plan de financement
----------------	--

VU le règlement de l'agence nationale du sport,

CONSIDÉRANT que le plateau sportif du Grézac est un site stratégique présentant une forte proximité avec le centre ancien et les équipements publics majeurs de la ville comme l'espace Luteva, le complexe André BEAUMONT, le stade LEROY BEAULIEU, le collège Paul DARDÉ, le lycée Joseph VALLOT...

CONSIDÉRANT que le site est isolé de son environnement par des murs de soutènement et reste un espace très aride avec des équipements dégradés,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte le réchauffement climatique dans la gestion de l'espace public,

CONSIDÉRANT la volonté de travailler sur la mixité des usages dans l'espace public,

CONSIDÉRANT la concertation menée auprès des riverains, des jeunes, des usagers et des habitants de Lodève en général,

CONSIDÉRANT la présentation de l'avant-projet définitif réalisée lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 2024, dont un extrait est annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le coût du stade de foot à cinq prévu sur le parc du Grézac est de cent-mille-quatre-cent-trente euros Hors Taxe (100 430 € HT),

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de création du stade de foot à cinq sur le parc du Grézac et le plan de financement suivant, le montant du projet étant estimé à cent-mille-quatre-cent-trente euros Hors Taxes (100 430 € HT) :

- Agence nationale du sport : 60 000 euros,
- Fédération française de football : 20 000 euros,
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)
- Commune de Lodève : 20 430 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : S'ENGAGE** à inscrire l'opération au budget 2024 pour réaliser celui-ci au chapitre 21,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240319-lmc110329-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/03/24
Date de publication : 27/03/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Signé électroniquement par:

Le dix neuf mars deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



CRÉATION DU PARC DU GREZAC

réalisation d'un terrain de foot à 5



SITUATION

01.01 - LOCALISATION ET DÉLIMITATION DE L'EMPRISE DU PROJET



Le plateau sportif du Grezac se trouve à l'ouest de la ville de Lodève, sur une terrasse intermédiaire entre le noyau de la ville (165-175m) et les logements habités du Grezac (1-200m).
Ce site stratégique présente une forte proximité avec le centre ancien (moins de 10min à pied) et des équipements publics majeurs de la ville (Espace Lutivès, Complexe Beaumont, stade Leroy Beaulieu, Collège, Lycée). Pour autant, le site est isolé de son environnement par des murs de soutènement de toute part, notamment côté ville centre, et reste aujourd'hui un espace très aride, aux équipements dégradés.

La parcelle est constituée de deux parties :
- le «city stade», composé d'un vaste plateau en encadrement d'environ 6900 m² (125m de large x 105 m de long), intégrant différents équipements sportifs : terrain multi-sports, skatepark modulable, terrain de football
- le «jardin» d'environ 1800 m² en surplomb du city stade, riche arborée héritée de l'histoire sans modification avec ses terrasses, réserve d'eau et grands arbres. Cette partie du site ne sera pas traitée dans le présent projet.

VILLE DE LODÈVE / Mairie d'œuvre pour la réalisation du Parc du Grezac / PHASE APD / Janvier 2024



ÉTAT EXISTANT

01.03 - REPÉRAGE DES ACCÈS EXISTANTS

01 - Accès véhicules depuis le CDS / portail coulissant

Accès aux terrasses hautes depuis le CDS

02 - Accès côté centre-ville par escalier (10 marches)

03 - Accès contrôlé piétons depuis la rue des Casernes

Rue des Casernes

La place sportive du Grézac est entièrement clôturée et munie d'un filet pare-balles, et ne présente que 3 accès :

- 01 : un accès à l'ouest, depuis le CDS, via un portail coulissant permettant l'accès aux véhicules sur le site, et qui génère une cohabitation des publics non souhaitée par les pompiers.
- 02 : un accès à l'est, côté centre-ville, via un escalier de 10 marches peu viable depuis la rue des Casernes
- 03 : un accès au nord, depuis la rue des Casernes, via un portail peu visible et débouchant sur le terrain multisports

CONSTAT : Ces accès sont peu pratiques, dégradés et étroits. Ils sont surtout mal identifiés dans le site et notamment depuis l'avenue du Dr Joseph Maury.

VILLE DE LODÈVE / Mairie d'œuvre pour la réhabilitation du Parc du Grézac / PHASE APD / Janvier 2024

PLAN

02.01 - PLAN MASSIF GÉNÉRAL

Trait de la coupe générale

LÉGENDE

- 01 : Gradins en pierre
- 02 : Pergolas en bois
- 03 : Placette d'entrée : 100 m²
- 04 : Agrès bois
- 05 : Agrès fitness
- 06 : Street workout
- 07 : Tables de ping-pong
- 08 : Podium de danse : 40 m²
- 09 : Terrain de foot à 5 : 20m x 40m
- 10 : Terrain multisports : 12m x 20m
- 11 : Terrain de street basket
- 12 : Skatipark polyvalent : 980 m²
- 13 : Hénaux
- 14 : Butte forestière
- 15 / Nive de récupération des eaux pluviales
- 16 : Passerelle carrossable
- 17 : Ponton et allée PSH
- 18 : Liaison PSH aux terrasses

VILLE DE LODÈVE / Mairie d'œuvre pour la réhabilitation du Parc du Grézac / PHASE APD / Janvier 2024

VUE D'ENSEMBLE



VILLE DE LODÈVE / Maître d'œuvre pour la réalisation du Parc du Gréze / PNAS APD / Janvier 2024

VUE D'ENSEMBLE



VILLE DE LODÈVE / Maître d'œuvre pour la réalisation du Parc du Gréze / PNAS APD / Janvier 2024

LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

transalp
CONCEPTEUR • FABRICANT • ASSEMBLEUR

Polysport
Soccer 5

Réf.Po-79010 - Soccer5 'Eco-conçu' 34,95x19,38m

Sports proposés :

- Football

- p1 - Présentation
- p2 - Plans et dimensions
- p3 - Caractéristiques techniques
- p4 - Caractéristiques
- p5 - Eclairage
- p10 - Spécification technique du gazon
- p11 - Actions / livraisons-poses
- p12 - Scellements / Entretien



Option :

- Couverture flat

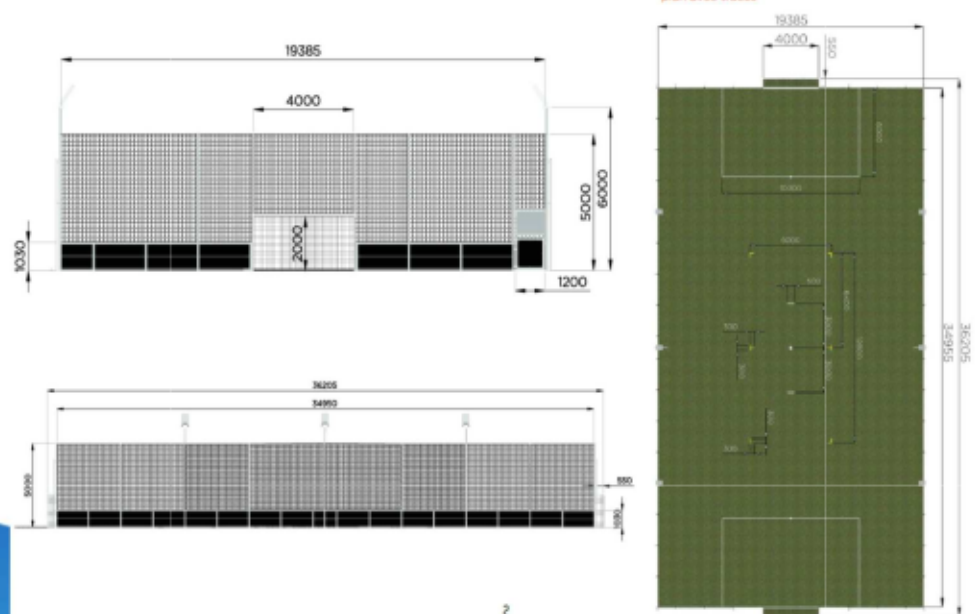
- Cet équipement est fabriqué avec une structure porteuse en tubes aluminium de 95x35mm pour les poteaux et de Ø 100mm pour les poteaux de cages.
- Cet équipement est conçu avec des barrières en matériaux éco-conçus d'une hauteur de 103m qui garantissent une bonne qualité de rebond du ballon sur l'enceinte.
- Avec porte d'accès éligible PMR à ouverture sur l'extérieur.
- Eclairage Leds homologué FFF
- Tracés foot à 5 et Futsal officiels + Stickers FFF

LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

transalp
CONCEPTEUR • FABRICANT • ASSEMBLEUR

Polysport
Soccer 5

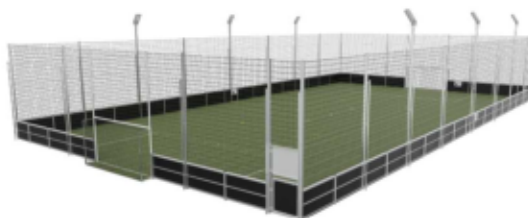
Plans et dimensions



Eclairage :

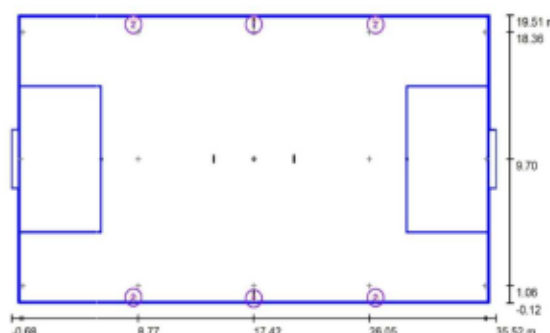
Intégration des éclairages LED sur infrastructure TRANSALP POLYSPORT® Po-79010.

- Projet d'éclairage conforme aux normes FAFA / FFF
- Niveau d'éclairage à maintenir : (≥160lux/moy)
- Coefficient d'uniformité U2h : ≥0,5
- Indice de Rendu des couleurs (Ra) : ≥70
- Hauteur d'installation des projecteurs LED : 6 mètres
- Nombre total de projecteurs LED : 4*240w / 2*150w (6 unités au total)
- Dimension de l'aire de jeu : 19.385m*34.955m



Eclairage :

Décor extérieur 1 / Données de planification



Décor extérieur 1 / Liste des luminaires



- 2 qté. FL55-150-4070-F41201
Article n°:
Flux lumineux (Luminaire): 27104 lm
Flux lumineux (Lampes): 27104 lm
Puissance par luminaire: 149.4 W
Classification des luminaires par UTE: 1.00F
CIE Flux Code: 45 88 99 100 100
Composants: 1 x 2835 (Facteur de correction 1.000).
- 4 qté. FL55-240-4070-F80901
Article n°:
Flux lumineux (Luminaire): 42888 lm
Flux lumineux (Lampes): 42888 lm
Puissance par luminaire: 235.1 W
Classification des luminaires par UTE: 1.00F
CIE Flux Code: 43 85 98 100 100
Composants: 1 x / (Facteur de correction 1.000)

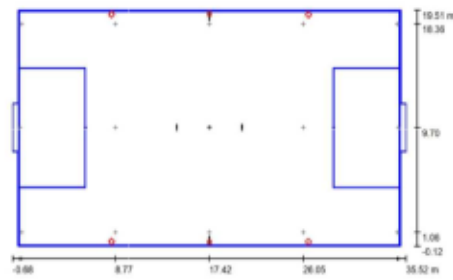
Facteur de maintenance: 1.00, ULR (Upward Light Ratio): 0.0%

Echelle 1:250

Liste de luminaires

N°	qté.	Désignation (Facteur de correction)	Φ (Luminaire) [lm]	Φ (Lampes) [lm]	P [W]
1	2	FL55-150-4070-F41201 (1.000)	27104	27104	149.4
2	4	FL55-240-4070-F80901 (1.000)	42888	42888	235.1
Total:			225750	Total: 225752	1239.3

Décor extérieur 1 / Plan d'ensemble

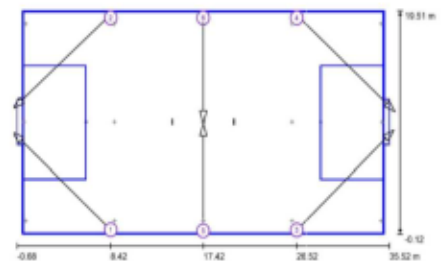


Echelle 1 : 250

Décor extérieur 1 / Luminaires sportifs (liste de coordonnées)

Liste des luminaires sportifs						
Luminaire	Index	Position [m]	Point d'illumination [m]	Angle d'illumination [°]	Orientation	Poteau
		X Y Z	X Y Z			
FL55-240-4070-FR0001	1	8.424 0.268 6.000	-1.040 8.819 0.000	25.1	(C 0, G Max)	/
FL55-240-4070-FR0001	2	8.424 19.170 6.000	-1.040 10.911 0.000	25.5	(C 0, G Max)	/
FL55-240-4070-FR0001	3	26.524 0.247 6.000	35.974 9.007 0.000	25.0	(C 0, G Max)	/
FL55-240-4070-FR0001	4	26.524 19.143 6.000	36.074 10.607 0.000	25.1	(C 0, G Max)	/

Décor extérieur 1 / Luminaires sportifs (liste de coordonnées)



Echelle 1 : 250

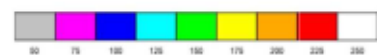
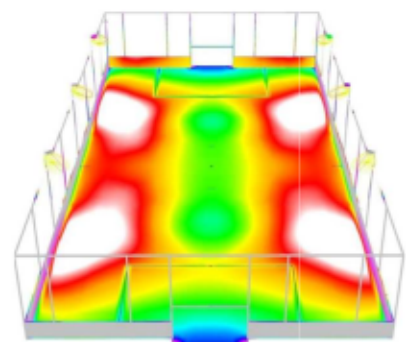
Liste des luminaires sportifs

Luminaire	Index	Position [m]	Point d'illumination [m]	Angle d'illumination [°]	Orientation	Poteau
		X Y Z	X Y Z			
FL55-240-4070-FR0001	1	8.424 0.268 6.000	-1.040 8.819 0.000	25.1	(C 0, G Max)	/
FL55-240-4070-FR0001	2	8.424 19.170 6.000	-1.040 10.911 0.000	25.5	(C 0, G Max)	/
FL55-240-4070-FR0001	3	26.524 0.247 6.000	35.974 9.007 0.000	25.0	(C 0, G Max)	/
FL55-240-4070-FR0001	4	26.524 19.143 6.000	36.074 10.607 0.000	25.1	(C 0, G Max)	/

Décor extérieur 1 /
Aperçu 3D



Décor extérieur 1 / Rendu
fausses couleurs



**PLAN DE
FINANCEMENT
du terrain de
foot à 5**

Plan de financement

FINANCEUR	€
Fédération française de football Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	20 000 €
Agence nationale du sport	60 000 €
Commune	20 430 €
TOTAL	100 430 €